

Séminaire ANCCLI-IRSN 18 JUIN 2013

Contribution du HCTISN à la démarche relative aux évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima

Gilles Compagnat,
pilote du GT Audits

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

C/O DGPR - La Grande Arche - 92055 La Défense Cedex

Tel : 01 40 81 89 75 / Fax : 01 40 81 20 85 / courriel : hctisn@gmail.com / www.hctisn.fr



Le contexte

- 23 mars 2011 : saisine de l'ASN par le Premier ministre. L'ASN pilote la démarche d'audits de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima-Daiichi
- 25 mars 2011 : saisine des ministres chargés de la sûreté nucléaire du HCTISN afin qu'il contribue à la démarche de l'ASN
- 24 mars 2011 : réunion plénière extraordinaire du HCTISN et création d'un GT dédié, piloté par G. Compagnat, et dont la composition est représentative du pluralisme du Haut comité.



Des travaux structurés en 3 temps

1. Examen du cahier des charges proposé par l'ASN pour les évaluations complémentaires de sûreté
2. Auditions d'experts spécialistes des sujets inondation, séisme, facteurs sociaux, organisationnels et humains, et, suivi de la démarche des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) pilotée par l'ASN
3. Approfondissement des réflexions relatives aux facteurs sociaux, organisationnels et humains et les conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance.



1- Avis sur le cahier des charges des ECS

- 2 réunions du GT et une réunion plénière extraordinaire
- 2 principales demandes formulées par le Haut comité :
 - le cahier des charges doit couvrir les questions relatives aux facteurs sociaux, organisationnels et humains ainsi que les conditions de recours aux entreprises prestataires ;
 - le champ de l'audit doit inclure les installations nucléaires autres que les centrales nucléaires
- Demandes prises en compte par l'ASN
- 3 mai 2011 : adoption de l'avis favorable du HCTISN sur le cahier des charges proposés par l'ASN.



2- Suivi de la démarche des ECS et auditions de spécialistes

- 5 réunions du GT
- Nombreuses participations de membres du GT en tant qu'observateurs, à des inspections post-Fukushima menées par l'ASN, ainsi qu'aux réunions des groupes permanents d'experts chargés des réacteurs et des usines consacrées à l'examen des dossiers remis par les exploitants.
- Élaboration d'un rapport d'étape des travaux du GT arrêtés au 7 décembre 2011
- 8 décembre 2011 : Avis du HCTISN sur la démarche des ECS transmis à l'ASN
- 3 janvier 2012 : prise en compte de l'avis du HCTISN dans l'avis de l'ASN sur les ECS remis au Gouvernement



3- Approfondissement des réflexions relatives aux facteurs sociaux, organisationnels et humains et aux conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance.

- 6 réunions du GT
- Décision d'aller à la rencontre des parties prenantes concernées, sur plusieurs sites nucléaires
- Élaboration d'un cahier des charges dédiés pour l'organisation de ces rencontres
- 4 rencontres sur site réalisées en 2012, en lien étroit avec la CLI dont relève le site



3- Approfondissement des réflexions relatives aux facteurs sociaux, organisationnels et humains et les conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance.

Les rencontres sur site réalisées :

- site EDF de Flamanville le 24 janvier 2012
- site AREVA de La Hague le 25 janvier 2012
- site EDF de Golfech les 6 et 7 juin 2012
- site CEA de Cadarache les 17 et 18 octobre 2012

En parallèle à ces travaux, poursuite d'auditions de spécialistes sur ces questions, participations à des inspections de l'ASN et présentation des travaux du GT sur sollicitation (CLI Cadarache, séminaire ANCCLI/IRSN sur les ECS)



Rapport final des travaux

- Ajout au rapport d'étape du GT du 7 décembre 2011 des travaux effectués en 2012
- Rédaction d'une synthèse des observations et recommandations relevées



Principales observations et recommandations

- Une information du public satisfaisante sur le processus d'évaluation complémentaire de sûreté mis en œuvre en France
- Un travail de grande qualité réalisé tant de la part des exploitants nucléaires que de l'ASN, de l'IRSN et des groupes permanents d'experts
- Une grande implication des CLI rencontrées
- Des politiques industrielles relatives au recours aux prestataires et à la sous-traitance des exploitants nucléaires audités clairement établies
- Des réflexions conduisant à mieux définir et clarifier les activités susceptibles d'être confiées à une entreprise prestataire à poursuivre



Principales observations et recommandations

- Une inquiétude en cas de déficit local de médecins du travail ou d'inspecteurs du travail qui peut conduire à des difficultés pour réaliser les missions qui leur sont dévolues
- Une réflexion à engager, sous l'égide du ministère chargé du travail, afin d'identifier les modalités possibles d'information du public relativement à la démarche de contrôle effectuée par l'inspection du travail, tout en veillant à ne pas créer un droit spécifique nucléaire dans ce domaine
- Un travail sur ces questions à poursuivre dans le cadre du COFSOH initié en juin 2012 par l'ASN.

